



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS ANNULE 100% DE LA DETTE DU RWANDA

**1.** Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 10 mai 2005 et ont décidé de recommander à leurs gouvernements une annulation du stock de la dette du Rwanda.

Les représentants des pays créanciers ont pris note que le Rwanda avait franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres très Endettés (initiative PPTE renforcée) le 13 avril 2005. Ils ont salué la détermination du Rwanda à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

**2.** Ils ont décidé d'annuler 82,7 M\$ en valeur nominale ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris tel que défini par le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. La dette du Rwanda envers les créanciers du Club de Paris sera également réduite de 7,7 M\$ du fait des allègements additionnels octroyés bilatéralement par les créanciers.

A la suite des allègements bilatéraux additionnels, la totalité de la dette du Rwanda à l'égard du Club de Paris sera annulée.

**3.** Le Rwanda s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Rwanda étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements de l'Espagne et de la Suisse ainsi que du FMI et de l'AID.

La délégation du Rwanda était conduite par Monsieur Donald KABERUKA, Ministre des Finances et de la Planification Economique. La réunion était présidée par Monsieur Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique du Rwanda est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Le Rwanda a franchi le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE renforcée le 13 avril 2005.

2. La dette publique du Rwanda était d'environ 1572,5 M\$ en valeur faciale fin 2003 (source : rapports FMI et AID du 25 mars 2005 publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hjpc](http://www.worldbank.org/hjpc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée fin mars 2005 à 90,4 M\$ en valeur faciale. Les prêts de l'Union Européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.

3. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Rwanda s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. La délégation du Rwanda a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur traitement.